

CERTIFICAT MÉDICAL

D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE L'APNÉE

Je soussigné Docteur :

- ☐ Médecin Généraliste
- ☐ Médecin Fédéral
- ☐ Médecin du Sport, titulaire du diplôme universitaire de Médecine des activités subaquatiques

certifie avoir examiné ce jour : M, Mlle (nom /prénom) :

Et certifie :

- ☐ qu'il / elle ne m'a pas signalé d'antécédents pathologiques,
- ☐ qu'il / elle ne présente pas de contre-indication cliniquement décelable ce jour à la pratique de l'apnée.

Signature du représentant légal :

- ☐ Père
- ☐ Mère
- ☐ Tuteur

Date :/...../.....

Signature, cachet du médecin

Les parents ou tuteurs légaux ainsi que le médecin certifient avoir pris connaissance de la liste des contre-indications médicales à la pratique de l'apnée rappelées au verso.

Le présent certificat, sauf maladie intercurrente ou accident de plongée, est remis en mains propres au représentant légal qui a été informé des risques médicaux encourus notamment en cas de fausse déclaration.

Il est valable seulement 1 an pour une pratique de l'apnée au-delà de 6 mètres de profondeur, sinon il est valable 3 ans.

Pour toutes précisions complémentaires, se référer au site de la Commission Médicale et de Prévention de la fédération délégataire : <http://medical.ffessm.fr>

Référence : Les articles L231-2 à L 231-2-3 du Code du Sport, les décrets du 24 août 2016 et du 12 octobre 2016 définissent les conditions de délivrance du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive, l'arrêté du 24 juillet 2017.

Téléchargez : Décret 2016 – 1157 du 24 août 2016 et Décret 2016 -1387 du 12 octobre 2016 et Arrêté du 24 juillet 2017

LISTE DES CONTRE-INDICATIONS À LA PRATIQUE DE L'APNÉE ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, confirmé ou encadrant)

	Contre indications définitives V = poids constant O = piscine		Contre indications temporaires V = poids constant O = piscine
CARDIOLOGIE	Cardiopathie congénitale, insuffisance cardiaque, CMO, pathologie avec risque syncope (Valvulopathies type RAO RM), tachycardie paroxystique, BAV 2/3 non appareillé, accident vasculaire cérébral, HTA non contrôlée après épreuve d'effort		HTA infarctus récent angor péricardite stent vasculaire
OTO-RHINO LARYNGOLOGIE	• V/O Trachéostome évidemment pétro-mastoïdien, perforation tympanique résiduelle, déficit vestibulaire non compensé • V/ Otospongiose opérée ossiculoplastie cophose unilatérale		Syndrome vertigineux perf tympanique obstruction tubaire épisode infectieux
PNEUMOLOGIE	• V/O Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse • V/ Asthme sévère (stade 3) BPCO		Pleurésie, infection, trauma thoracique
OPHTALMOLOGIE	Kératocône > stade 2 chirurgie oculaire récente 6 mois		V/O Décollement rétinien
NEUROLOGIE	Épilepsie, syndrome déficitaire, pertes de connaissances itérative		• Traumatisme crânien récent avec perte de connaissance à évaluer • Hernie discale cervicale ou lombaire symptomatique
PSYCHIATRIE	Psychoses sévères IMC		• V/ Alcoolisation aiguë • V/ Trt antidépresseur et anxiolytique • V/ Tétanie normocalcémique
HÉMATOLOGIE	• Thrombopénies • Hémophilie • Thrombopathies congénitales		
GYNÉCOLOGIE			V/ grossesse
MÉTABOLISME	Diabète de types 1 et 2		
DERMATOLOGIE			Pathologies infectieuses en cours
GASTRO-ENTÉROLOGIE	V/ Manchon anti reflux		
CANCÉROLOGIE			À évaluer cas par cas à la fin du traitement